

Pour affichage



Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Direction du service des ressources humaines



NOTE DE SERVICE

No : E-1920-PA-3078-T
Remplace le No :

Destinataires : Tout le personnel bénéficiant des régimes de retraite RREGOP et RRPE
Expéditeur : Jenny-Kim Buchanan, coordonnatrice rémunération et avantages sociaux
Date : Le 16 décembre 2019
Objet : **Changement de pratique de Retraite Québec pour demander votre prestation de retraite**

Madame,
Monsieur,

La présente est pour vous informer que Retraite Québec a modifié sa pratique concernant le processus des demandes de prestations de retraite. Dorénavant, chaque personne désirant prendre sa retraite devra remplir obligatoirement le formulaire en ligne *Demande de prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public* disponible sur le site de Retraite Québec. Ce changement de pratique n'aura aucun impact sur le montant de votre prestation auquel vous êtes éligible ni sur l'âge auquel vous pouvez faire votre demande.

Pour donner suite au changement dans le processus de la demande de prestation, la Direction du service des ressources humaines doit s'assurer que la date de retraite (rupture de lien d'emploi) inscrite sur le formulaire en ligne de Retraite Québec est identique à celle confirmée à votre gestionnaire. La loi sur les régimes de retraite prévoit que la prestation de retraite est acquise lorsque l'employé a signé sa lettre de démission pour la retraite.

En lien avec cette nouvelle pratique, la Direction du service des ressources humaines est heureuse de vous informer que nous avons mis en place une application [Web retraite](#) disponible sur notre site afin de vous aider à chacune des étapes de votre demande. Une fois celle-ci terminée, vous serez redirigé sur le site de Retraite Québec pour remplir le formulaire en ligne.

À compter d'aujourd'hui, toutes les demandes de prestation de retraite devront être acheminées via l'application [Web retraite](#) afin que nous puissions traiter votre dossier. Assurez-vous d'avoir effectué votre demande sur le formulaire en ligne de Retraite Québec.

Il est important de savoir que Retraite Québec doit recevoir votre formulaire au moins **90 jours avant le premier jour du mois de votre retraite** afin que vous puissiez obtenir une confirmation du montant de votre prestation ainsi que le versement de celle-ci à la date de retraite choisie.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes suivantes selon la première lettre de votre nom de famille :

Patricia Boutin (A - E) poste 2880
Lucie Sauvageau..... (F - L)..... poste 2806
Hélène Bouchard..... (M - Z) poste 2809

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jenny-Kim Buchanan

JKB/crb

c. c. ADEL
AQCS
CSN
SCFP section locale 4296
SEBL
SPPLRN-SCFP5222